



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des examens et concours

Arrêté de nomination des membres du jury du concours externe et interne d'assistantes et d'assistants de service social au titre de la session 2026

La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012, portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-102 du 27 janvier 1995 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne autres que la France l'accès à certains corps de fonctionnaires des services médicaux et des services sociaux de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours

externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistante de service sociale externe et interne des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury chargé d'examiner les candidats inscrits à la session 2026 du concours externe et interne d'assistantes et d'assistants de service social est composé comme suit :

PRESIDENTE :

Madame CLERC Berengère, personnel de direction, collègue Georges Politzer, Evreux.

VICE-PRESIDENTE :

Madame LEVENE Emmanuelle, conseillère technique de service social, Rectorat de Normandie.

MEMBRE TITULAIRE :

Monsieur BRIGOT Thomas, assistant de service social, DSDEN d'Ille-et-Vilaine.

MEMBRES SUPPLEANTS :

Madame CHOQUET Emmanuelle, assistante de service social, DSDEN de l'Orne,

Madame GUELET Anne-Thérèse, conseillère technique de service social, DSDEN de l'Orne.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 23 mars 2026

Rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie
chancelière des universités,
Signé Valérie CABUIL